



REPUBLIQUE FRANCAISE

Ville de Villeneuve-la-Garenne
Département des Hauts-de-Seine

Vie associative / Sports
Réf : VA/A2022/AVG

CONVENTION DE FINANCEMENT D'AIDE AU DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE DE HAUT NIVEAU

POUR L'ANNÉE 2022

AVEC L'AMICALE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE (AVG)

Entre

La commune de Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine),
représentée par son Maire, Monsieur Pascal Pelain,
agissant au nom et pour le compte de ladite commune en vertu d'une délibération du Conseil
municipal en date **du 15 décembre 2022**,

ci-après désignée « la commune »,

d'une part,

Et

l'association dénommée « AMICALE DE VILLENEUVE LA GARENNE »,
dite « AVG », association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901,
n° SIRET 785 466 111 00016,
dont le siège est sis 28, avenue de Verdun à Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine)
représentée par sa Présidente, Laurence CORONIO,

ci-après désignée « l'association »,

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit.

PREAMBULE

L'association a pour mission statutaire, « *le développement des forces physiques et morales de ses membres par la pratique du sport de compétition, de loisir ou de détente, et d'entretenir entre eux des relations d'amitié et de bonne camaraderie* ».

L'association AVG « Roller Hockey » section phare de l'A.V.G., représente les couleurs du club ainsi que de la Ville au niveau national, et international, dans le monde du Roller, les Fous du Bitume sont reconnus de tous avec un palmarès assez important. C'est aujourd'hui le palmarès le plus impressionnant au niveau jeunesse avec 25 titres de champions de France dont 3 titres dans 3 catégories pour la saison 2021/2022, sénior élite, nationale 4 et U20 nationale. 2 Coupe de France, 1 fois champion d'Europe et 2 fois vice-champion d'Europe.

Les séniors évoluent en championnat élite et possèdent plusieurs joueurs internationaux, les U20 sont champion d'Ile de France et de France.

L'AVG Cyclisme a pour projet de briller aux Jeux Paralympiques de Paris grâce à une athlète aux multiples titres, record Women de France au 500m, 15 fois championne de France, 3 fois championne d'Europe, championne du monde en 2015, 3^e au classement mondial en 2020 et vice-championne du monde route en 2021. En 2022, elle est championne de France route, élite

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022_12_15_2-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception en préfecture : 03/01/2023

para, masters, piste. Elle est également 5^{ème} au championnat du monde route au Canada, 5^{ème} au classement mondial UCI route, 3^{ème} à la coupe du monde route et championne de France par équipe.

L'AVG Athlétisme compte en son sein plusieurs athlètes dont un figurant sur la liste des sportifs de haut niveau de la Fédération Française d'Athlétisme dans la catégorie relève, remplaçant pour les Jeux Olympiques de Tokyo en 2020, tête d'affiche du club et de la ville dans la perspective des jeux Olympiques de Paris 2024, ainsi qu'une athlète poursuivant un double projet sportif et universitaire, spécialiste de la piste du 800m et 1500m, ayant intégré le championnat de France. Le club accompagne également des jeunes athlètes en devenir qui obtiennent des résultats prometteur au niveau départemental, régional et national.

L'AVG Judo compte dans la section une athlète très rigoureuse et persévérante dans les championnats régionaux et nationaux. Elle est ceinture noir et a de bons résultats en compétitions. Elle est très active au sein du club et a su développer un état d'esprit fondé sur la volonté de progresser, pour favoriser un épanouissement progressif.

L'AVG Kung Fu a su apporter un renouvellement et une dynamique sur cette discipline à Villeneuve-la-Garenne en amenant au plus haut niveau plusieurs athlètes, dont une qui a obtenu de bons résultats, 1^{ère} au championnat de France, régional, à la Coupe de France et à l'Open de l'Oise. Elle souhaite être membre de l'équipe de France afin de participer au championnat du Monde ; et dont 1 champions de France Sanda Elite senior sélectionné en équipe de France, inscrit sur la liste des sportifs collectifs nationaux – et plusieurs champions en pupilles, junior, dont 4 ont pour projet de participer aux Jeux Olympiques de la jeunesse d'été en 2026 à Dakar.

L'AVG Natation, l'une des sections les plus prisées de l'AVG, compte en son sein deux jeunes athlètes, qui ont des bons résultats au championnat départemental, 5^{ème} de la Coupe de France en eau libre pour l'une et 3^{ème} jeune de la Coupe de France pour la deuxième athlète. Elles sont toutes les deux qualifiés pour les championnats de France.

Afin de les accompagner, l'objectif de cette convention est d'aider financièrement des athlètes Villéno-garenois en prenant en charge des dépenses ciblées autour du matériel, des déplacements, des coûts pour les stages de préparation ou autres, ou encore du suivi médical.

La commune de Villeneuve-la-Garenne, en considération de l'attractivité certaine de l'association et notamment des sections précitées, apporte cette année son concours au financement du sport de haut niveau mené par l'association au moyen d'une subvention dédiée.

Par suite, l'attribution de crédits pour le soutien du sport de haut niveau et de l'élite pour l'exercice 2022, et approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 15 décembre 2022, prévoit le versement de subventions à l'AVG.

La présente convention a pour objet de préciser le montant et les conditions d'emploi de la subvention accordée par la commune à l'association.

Ceci étant dit, il a été convenu ce qui suit.

Article Premier – MONTANT DE LA SUBVENTION

Par délibération **du 15 décembre 2022**, le Conseil municipal a décidé d'attribuer à l'association une subvention d'un montant total de **46 000 €** (quarante-six mille euros) à imputer sur le budget communal de **l'exercice 2022**, répartie comme suit :

- 20 000 € (vingt mille euros) attribués à l'AVG « Roller Hockey »
- 5 000 € (cinq mille euros) attribués à l'AVG Cyclisme
- 12 500 € (douze mille cinq cents euros) attribués à l'AVG Athlétisme

- 5 500 € (cinq mille cinq cents euros) attribués à l'AVG Kung-fu
- 1 500 € (mille cinq cents euros) attribués à l'AVG Natation
- 1 500 € (mille cinq cents euros) attribués à l'AVG Judo

L'aide financière totale de la commune au titre du sport de haut niveau s'établit ainsi à **46 000 €** (quarante-six mille euros) pour l'exercice 2022.

Article 2 – OBJET DE LA SUBVENTION

L'objectif est d'aider financièrement des athlètes villéno-garennois en prenant en charge des dépenses ciblées autour du matériel, des déplacements, des coûts pour les stages de préparation ou autres, ou encore du suivi médical, relatif à la pratique du haut niveau.

Article 3 – CONDITIONS D'UTILISATION

L'association s'engage à employer la subvention visée à l'article premier pour régler des dépenses relatives à la gestion de l'activité du sport de haut niveau.
Le cas échéant, cette subvention viendra en diminution des montants des subventions que le Conseil municipal pourra ultérieurement librement décider d'attribuer à l'association au cours du même exercice.

Article 4 – CONDITIONS DE VERSEMENT

La commune s'acquittera du montant des subventions visées à l'article premier.

Article 5 – OBJECTIFS DE L'ATHLÈTE

- Pratiquer une discipline reconnue de haut niveau : liste officielle publiée par le Ministère des Sports,
- Envoyer les résultats sportifs relatifs à la pratique du haut niveau, pour évaluer l'avancée des athlètes,
- Promouvoir l'image de Villeneuve la Garenne et du Département des Hauts-de-Seine en portant sa tenue sportive de façon à ce que logo de la ville soit bien visible.
- S'engager à être présent bénévolement lors d'évènements portés par la ville (en tant qu'éducateurs sportifs)

Article 6 – COMMUNICATION

Dans le cadre du plan particulier entre le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine et la ville de Villeneuve-la-Garenne, il est spécifié qu'un plan de communication doit être transmis. Ce plan retrace les actions de communication permettant de mettre en exergue la participation financière du Département aux actions menées en matière de sport de haut niveau et élite.

Par conséquent, il est demandé à l'association de répondre à cette exigence formulée par le Département en fournissant à la Ville des justificatifs de la communication qu'elle aura menée sur les actions citées dans la présente convention : photocopies d'articles de presse, photographies de panneaux d'information, de calicots, copies d'écran Internet, spécimens de dépliants ou de formulaires.

Article 7 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend fin au terme de l'exercice budgétaire sur lequel est imputée la subvention visée à l'article premier.

Article 8 – RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai de sept jours suivant l'envoi d'une lettre simple valant mise en demeure.

En outre, si l'activité réelle de l'association était significativement inférieure aux prévisions présentées dans le cadre de la demande de subvention déposée auprès des services concernant le dernier exercice clos, la commune se réserve le droit de réclamer le remboursement de tout ou partie de la somme versée.

Fait à Villeneuve-la-Garenne en deux exemplaires, le

Pour la commune
de Villeneuve-la-Garenne
Le Maire

Pascal PELAIN

Pour l'association,

La Présidente

Laurence CORONIO

IDENTITE ET PALMARES DES ATHLÈTES
Annexe à la convention de financement

Bourse d'accompagnement à la performance sportive 2022-2023						
Nom de l'Association	Nom de l'athlète	Année de naissance	Sexe	Palmarès 2021-2022	Projet	Montant 2022 proposé
AVG Cyclisme Section Handisport	RIBAULT Christelle	1978	F	1ère licence dans ce Club : 1992 - Championne de France, route, élite para, en juin - Championne de France, route, masters 40/50, en juillet - Championne de France, piste, élite para, en février	Rester en équipe de France et préparer les JOP en 2024 à Paris	5 000 €
AVG Athlétisme	BARLAGNE Noah	2005	H	1ère licence dans ce Club : 2001 - Championnat départemental : 1er sur 100m, 1er sur 200m, 4 podiums cat cadet, juin/juillet 2021 - Championnat régional : 2è sur 200m, 3ème sur 100m, 2 podiums cat cadet, juin/juillet 2021	Sélection pour les championnats de France cadets + sélection en équipe de France	500 €

	BELHADJ Mehdi	1995	H	<p>1ère licence dans ce Club : 1992 Spécialité : 3000m steeple</p> <p>- Compétitions officielles : Course de l'Escalade (Suisse), Médaille de bronze, seniors 2021 Meeting International De PLIEZHAUSEN (Allemagne), 1er, 2022 Meeting International de Huelva (Espagne), 1er, 2022 Meeting de la Diamond League à Rabat (Maroc), 7ème, 2022 Meeting National de Lyon, 1er, 2022</p> <p>- Championnat de France : 1er champion de France élite, 2022</p> <p>- Championnat d'Europe : 22ème série blessure au genou</p> <p>- Championnat du Monde : 13ème finaliste</p>	<p>Top 2 de la course de l'Escalade – Records sur 5000 et 3000m en salle. Champion d'Ile de France du cross court – Champion de France sur cross court. Champion de France Elites (indoor) - Podium en JO de 2024 sur 3000m steeple à Paris.</p>	7 000 €
	CLEYET-MERLE Bérénice	1994	F	<p>1ère licence dans ce Club : 2022 Spécialité : 800 et 1500m</p> <p>- Championnat départemental : 8 podiums, 4x1ère, 2x2ème, 2x3ème</p> <p>- Championnat régional : 23 podiums, 17x1ère, 4x2ème, 2x3ème</p>	<p>Championne de France sur 800m et 1500m. Podium aux championnats d'Europe en salle à Istanbul et finaliste aux Championnats du monde à Budapest. Améliorer son propre record de France du mile.</p>	3 500 €
	KAZOUINI Adam	2001	H	<p>- Championnat départemental : 3 podiums cat Espoir, 3ème sur 200m, 3ème sur 60m, 2ème sur 400m, 2021</p>	<p>Champion d'Ile de France + Sélection pour les Championnats de France Espoirs</p>	1 000 €

	Penelope Raphael	1996	H	<p>1ère licence dans ce Club : 2015 Catégorie Sénior - Compétitions officielles : Meeting de Miramas, 1er sur 400m, 2021 Meeting d'Alès, 1er sur 100m et 200m, 2021, 1ère sélection aux Championnats de France « Elites » à Angers, 8ème, MédFinaliste de l'Open de France à Bondoufle sur 400m, 7ème, Meeting de Cergy-Pontoise en 48''19, 2ème - Championnat départemental :1er sur 400m, 2ème sur 8 podiums (60-100-200-400m), 6xvice champion départemental - Championnat régional : 1 podium, 3ème sur 400m indoor</p>	Sélection pour les J.O de Paris 2024 + Finale des Elites sur 200m et 400m	500 €
AVG Fous du Bitume	Président : DOUAY Christophe	Date de création du Club : 1995		<p>Roller Hockey - Championnat de France Elite : 1er sénior Elite - Championnat de France U20 : 1er moins de 20 ans - Championnat de France Nationale 3 : 1er sénior nationale 3 - Championnat régionale U20 : 1er moins de 20 ans - Championnat de France U17 : 5ème moins de 17 ans</p>	<p>Conserver le titre Elite Remporter la coupe de France 2022/2023 Remporter la coupe d'Europe 2022/2023 Participer à la Finale U20 Nationale 2022/2023 Remporter le titre Nationale 3 - 2022/2023</p>	20 000 €

AVG JUDO	FERJANI Lina	2004	F	1ère licence dans ce Club : 2014 Ceinture noir 1DAN Judo +78kg, avril 2022 - Championnat régionale : 1ère cadet, février 2022 - Championnat départemental : 1ère senior 1div, octobre 2021, 1ère junior 1div, janvier 2022, 1ère sénior 1div, avril 2022 - Tournoi de Sannois : 3ème, mars 2022 - Championnat IDF : participation sénior 2div, octobre 2021, 3ème junior 1div, février 2022, 7ème séniors 1 div, avril 2022, 2ème sénior 3div, mai 2022 - Championnat de France : 7ème junior 1div, mars 2022, participation senior 2 div, juin 2022	Développer un état d'esprit fondé sur la volonté de progresser, pour favoriser l'épanouissement progressif.	1 500 €
AVG Kung-fu	BOUCHAM Nour Jihan	2011	F	1ère licence dans ce Club : 2017 SANDA - Coupe de France : 2ème - Championnat régional : 1ère - Championnat de France : 2ème	Maintenir de bons résultats nationaux pour être sélectionné en 2026 pour les JO de la jeunesse.	500 €
	CHICO Robin	2012	H	1ère licence dans ce Club : 2017 SANDA - Coupe de France : 1er - Championnat régional : 1er - Championnat de France : 1er	Maintenir de bons résultats nationaux pour être sélectionné en 2026 pour les JO de la jeunesse.	500 €
	DIABIRA Nour Sahana	2011	F	1ère licence dans ce Club : 2017 SANDA - Coupe de France : 1ère - Championnat régional : 2ème - Championnat de France : 2ème	Maintenir de bons résultats nationaux pour être sélectionné en 2026 pour les JO de la jeunesse.	500 €

	GRIVALLIERS Hendrix	1995	H	1ère licence dans ce Club : 2005 SANDA SENIOR - Open de l'oise : 1 ^{er} - Championnat régional : 1 ^{er} - Championnat de France : 1 ^{er} - Coupe de France : 1 ^{er}	Rester membre de l'équipe de France pour participer aux championnats internationaux et représenter la France et sa ville.	2 500 €
	GUIGNARD Ewan	2011	H	1ère licence dans ce Club : 2015 SANDA - Coupe de France : 1 ^{er} - Championnat régional : 1 ^{er} - Championnat de France : 2ème	Maintenir de bons résultats nationaux pour être sélectionné en 2026 pour les JO de la jeunesse.	500 €
	PEZZILLO Kassandra	2005	F	1ère licence dans ce Club : 2015 SANDA - Open de l'Oise : 1ère junior - Coupe de France : 1ère junior - Championnat régional : 1ère junior - Championnat de France : 1ère junior	Etre membre de l'équipe de France pour participer au championnat du monde séniors	1 000 €
AVG Natation	RIAHI Anissa	2004	F	1ère licence dans ce Club : 2008 - Championnat départemental : 2ème séniors, 400 m 4 N dames - Coupe de France : 5ème junior 3 de la coupe de France, eau libre (deux fois 3e au 5000m), aout 2021	Qualification aux championnats de France N2, déjà qualifiée aux championnats de France eau libre	1 000 €
	VALLEE Emilie	2003	F	1ère licence dans ce Club : 2008 - Championnat départemental : 3ème, 200 m NL jeune, 1ère, 400 m NL jeune, mai 2022 - Coupe de France : 3ème jeune de la coupe de France, 2ème de son année d'âge, (1ère au 5000 m, 2ème au 3000 m), septembre 2022	Qualification aux championnats de France eau libre, qualifications aux championnats de Nationale 2	500 €



REPUBLIQUE FRANCAISE

Ville de Villeneuve-la-Garenne
Département des Hauts-de-Seine

Vie associative / Sports

Réf : VA/A2022/SKC

CONVENTION DE FINANCEMENT D'AIDE AU DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE DE HAUT NIVEAU

POUR L'ANNÉE 2022

AVEC LE SHOTOKAN KARATE CLUB (SKC)

Entre

La commune de Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine),
représentée par son Maire, Monsieur Pascal Pelain,
agissant au nom et pour le compte de ladite commune en vertu d'une délibération du Conseil
municipal en date **du 15 décembre 2022**,

ci-après désignée « la commune »,

d'une part,

Et

l'association dénommée « SHOTOKAN KARATE CLUB »,
dite « SKC », association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901,
n° SIRET 411 330 210 00013,
dont le siège est sis Gymnase Ph. Cattiau 26 Av Georges Pompidou à Villeneuve-la-Garenne
(Hauts-de-Seine)
représentée par son Président, Karim Boussouira,

ci-après désignée « l'association »,

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit.

PREAMBULE

L'association a pour mission statutaire, « *la pratique du karaté. Ses moyens d'actions sont les séances d'entraînement, les conférences et cours sur les questions sportives, et, en général, tous exercices et toutes initiatives propres à la formation physique et morale de la jeunesse* ».

Le Shotokan Karaté Club, portant les valeurs du karaté, monte les échelons rapidement et accueille en son sein 4 jeunes athlètes brillant au niveau régional, national et international, toutes catégories confondues (composés majoritairement de filles), dont une ayant rejoint l'équipe nationale de Pologne avec de brillants résultats et une deuxième qui est dans le top 5 français. L'objectif en 2023 est de continuer sur cette lancée en remportant le championnat de France, et en se classant sur les compétitions internationales.

Afin de les accompagner, l'objectif de cette convention est d'aider financièrement des athlètes Villénogarennois en prenant en charge des dépenses ciblées autour du matériel, des déplacements, des coûts pour les stages de préparation ou autres, ou encore du suivi médical.

La commune de Villeneuve-la-Garenne, en considération de l'attractivité certaine de

l'association, apporte cette année son concours au financement du sport de haut niveau mené par l'association au moyen d'une subvention dédiée.

La présente convention a pour objet de préciser le montant et les conditions d'emploi de la subvention accordée par la commune à l'association.

Ceci étant dit, il a été convenu ce qui suit.

Article Premier – MONTANT DE LA SUBVENTION

Par délibération **du 15 décembre 2022**, le Conseil municipal a décidé d'attribuer à l'association une subvention d'un montant total de **5 500 €** (cinq mille cinq cents euros) à imputer sur le budget communal de **l'exercice 2022**.

Article 2 – OBJET DE LA SUBVENTION

L'objectif est d'aider financièrement des athlètes villénogarennois en prenant en charge des dépenses ciblées autour du matériel, des déplacements, des coûts pour les stages de préparation ou autres, ou encore du suivi médical, relatif à la pratique du haut niveau.

Article 3 – CONDITIONS D'UTILISATION

L'association s'engage à employer la subvention visée à l'article premier pour régler des dépenses relatives à la gestion de l'activité du sport de haut niveau.
Le cas échéant, cette subvention viendra en diminution des montants des subventions que le Conseil municipal pourra ultérieurement librement décider d'attribuer à l'association au cours du même exercice.

Article 4 – CONDITIONS DE VERSEMENT

La commune s'acquittera du montant des subventions visées à l'article premier.

Article 5 – OBJECTIFS DE L'ATHLETE

- Pratiquer une discipline reconnue de haut niveau : liste officielle publiée par le Ministère des Sports,
- Envoyer les résultats sportifs relatifs à la pratique du haut niveau, pour évaluer l'avancée des athlètes.
- Promouvoir l'image de Villeneuve la Garenne en portant sa tenue sportive de façon à ce que logo de la ville soit bien visible.
- S'engager à être présent bénévolement lors d'évènements portés par la ville (en tant qu'éducateurs sportifs)

Vie associative / Sports

Réf : VA/A2022/SKC

IDENTITE ET PALMARES DES ATHLETES
Annexe à la convention de financement

Bourse d'accompagnement à la performance sportive				
Nom de l'Association	Nom de l'athlète	Année de naissance	Palmarès 2021-2022	Subvention attribuée
Shotokan Karaté Club	Abid Lina	2008	- Coupe de France : 2ème minimes, janvier 2022 - Championnat régional : 2ème minimes, mars 2022, - Championnat de France : 3ème minimes, mai 2022, (Intégration de l'équipe féminine du club)	500 €
	Criou Eva	2004	- Championnat régionale : 2ème juniors, mars 2022, - Championnat de France individuel : 3ème juniors, mai 2022, - Championnat de France équipe : 3ème juniors, - Open de Pologne : 1ère juniors U18, 2ème espoirs U21 (Engagée avec l'équipe nationale de Pologne, sélectionnée pour le championnat du monde)	2000 €
	Maazouzi Tessnime	2006	- Championnat régionale : 2ème juniors, mars 2022 - Championnat de France : 3ème cadet, avril 2022 - Championnat de France équipe : 3ème juniors, mai 2022 - Open de France : 3ème cadet, mai 2022 (Top 5 français)	1500 €
	Rachdi Youssra	2006	- Championnat régionale : 1ère cadet, février 2022 - Championnat de France : 1ère cadet, mars 2022 - Podium internationale d'Orléans : 1ère cadet, mars 2022 - Coupe de France : 3ème cadet, novembre 2021	1500 €

Article 6 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend fin au terme de l'exercice budgétaire sur lequel est imputée la subvention visée à l'article premier.

Article 7 – RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai de sept jours suivant l'envoi d'une lettre simple valant mise en demeure.

En outre, si l'activité réelle de l'association était significativement inférieure aux prévisions présentées dans le cadre de la demande de subvention déposée auprès des services concernant le dernier exercice clos, la commune se réserve le droit de réclamer le remboursement de tout ou partie de la somme versée.

Fait à Villeneuve-la-Garenne en deux exemplaires, le

Pour la commune
de Villeneuve-la-Garenne
Le Maire

Pascal PELAIN

Pour l'association,

Le Président

Karim BOUSSOURA

